

**Appel à achat d'équipement pour la recherche contre le cancer  
Comité départemental d'Indre et Loire de la ligue contre le cancer**

Premier financeur privé associatif de la recherche en cancérologie, la Ligue contre le cancer soutient chaque année de nombreux projets de recherche allant de la recherche fondamentale en biologie cellulaire aux sciences humaines et sociales.

Déposés à l'occasion d'appels d'offres structurants, les projets sont étudiés et expertisés par un Conseil scientifique indépendant qui décide des projets méritant d'être financés. Les financements sont ensuite assurés par les différents comités départementaux de la ligue contre le cancer.

Le comité départemental d'Indre et Loire contribue ainsi au financement de projets de recherche nationale et inter-régionale. Ce comité départemental souhaite aujourd'hui lancer un troisième volet, dédié au co-financement, en Indre et Loire, d'équipements nécessaires à la recherche. Comme pour les autres volets, les dossiers seront déposés dans le cadre d'un appel d'offres, étudiés et expertisés par un ou des experts indépendants et pour au moins l'un d'eux extérieur à la région, avant d'être financés par notre comité départemental.

Le comité n'apportera qu'un co-financement d'au maximum 50%. En 2025, la somme maximale prévue de co-financement par la Ligue contre le cancer est de 250 000 €. Le financement sera accordé sur une durée d'un an et la visibilité de la Ligue devra apparaître.

L'objectif est l'achat d'équipement (s) en Indre et Loire pour la recherche contre le cancer

Les critères d'éligibilité des demandes sont les suivants

- Avoir comme responsable scientifique une (enseignante-) chercheuse ou un (enseignant-) chercheur d'un laboratoire de recherche public labellisé et localisé en Indre-et-Loire<sup>1</sup>.
- Être validé par la direction du laboratoire de rattachement du responsable et sa ou ses tutelles.

Le choix des demandes se fera sur la base de

- L'intérêt scientifique
- Les possibilités d'application aux recherches sur le cancer (à tous les niveaux de recherches, y compris les plus académiques)
- Le degré de mutualisation (aux partenaires publics voire privés pour garantir un usage important de l'équipement)
- Le montant des éventuels co-financements .

---

<sup>1</sup> Dans le cas de laboratoire bi-site, le projet est éligible si l'implantation de l'équipement doit être sur le site de Tours.